



LES LIMITES PLANÉTAIRES DANS LE DROIT

C. MALWE

IODE - INSTITUT DE L'OUEST : DROIT ET EUROPE

UMR CNRS 6262

✓ Diffusion très large et très rapide du concept dans l'action publique et au sein de la société civile

- Dans le cadre de l'évaluation de la performance des politiques publiques
 - Europe, France, Suisse, Nouvelle-Zélande
- Transposition aux entreprises
 - « Linking planetary boundaries to business », marque Kering, en collaboration avec l'Université de Cambridge, 2019
- Utilisation par les ONG
 - WWF, OXFAM

✓ Diffusion du concept dans les documents officiels des Nations Unies :

▪ 1^{ère} mention du concept :

Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des NU sur la viabilité mondiale « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience », 1er mars 2012

- Discussions lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio +20

✓ Mentions successives par le secrétariat général des Nations Unies

- Rapport du secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies, *Développement agricole et sécurité alimentaire*, 13 août 2013.
- Rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après 2015, intitulé « *la Dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète* », 2014.

**Un concept largement promu
par le Secrétariat général des Nations
Unies**

✓ Généralisation de l'usage du concept de limites planétaires par des fonds, programmes ou départements spécialisés de l'ONU :

- Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, publié le 8 juillet 2021
- United Nations department of economic and social affairs, « *World social report 2021. Reconsidering rural development* », 2021 : un chapitre entier est consacré au développement rural dans les limites planétaires.

✓ Diffusion du concept de limites planétaires dans le droit communautaire:

- 2013: mentionné dans 2 résolutions du Parlement Européen.
- 2013 : 7^{ème} programme d'action général de l'UE pour l'environnement à l'horizon 2020, « *Bien vivre, dans les limites de la Planète* ». (décision 1386/2013/UE du Parlement européen et du Conseil)
- 2022 : 8^{ème} programme d'action général de l'UE pour l'environnement à l'horizon 2030, (décision 2022/591 du Parlement européen et du Conseil)

✓ **Un objectif prioritaire à long terme :**

« Au plus tard en 2050, les personnes vivent bien, **dans les limites de la planète** (...) ».

« Pour atteindre les objectifs prioritaires fixés à l'article 2, la Commission, les États membres, les autorités régionales et locales ainsi que les parties prenantes doivent :

s) réduire de manière significative l'empreinte sur les matières et l'empreinte de consommation de l'Union afin de les ramener dans les plus brefs délais **dans des proportions respectant les limites planétaires**, y compris par l'introduction d'objectifs de réduction à l'horizon 2030, le cas échéant ».

✓ L'éventualité d'un accord international portant sur les limites planétaires

- Résolution 2020/2077(INI) du Parlement européen du 10 février 2021 sur le nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire, JOUE 17/11/2021, C 465/11.
- point 125 : le Parlement européen « *soutient la Commission dans la promotion de **discussions multilatérales sur les niveaux durables d'utilisation des ressources et les limites planétaires**, y compris la recherche d'objectifs fondés sur la science pour l'utilisation des ressources* ».

✓ En droit interne :

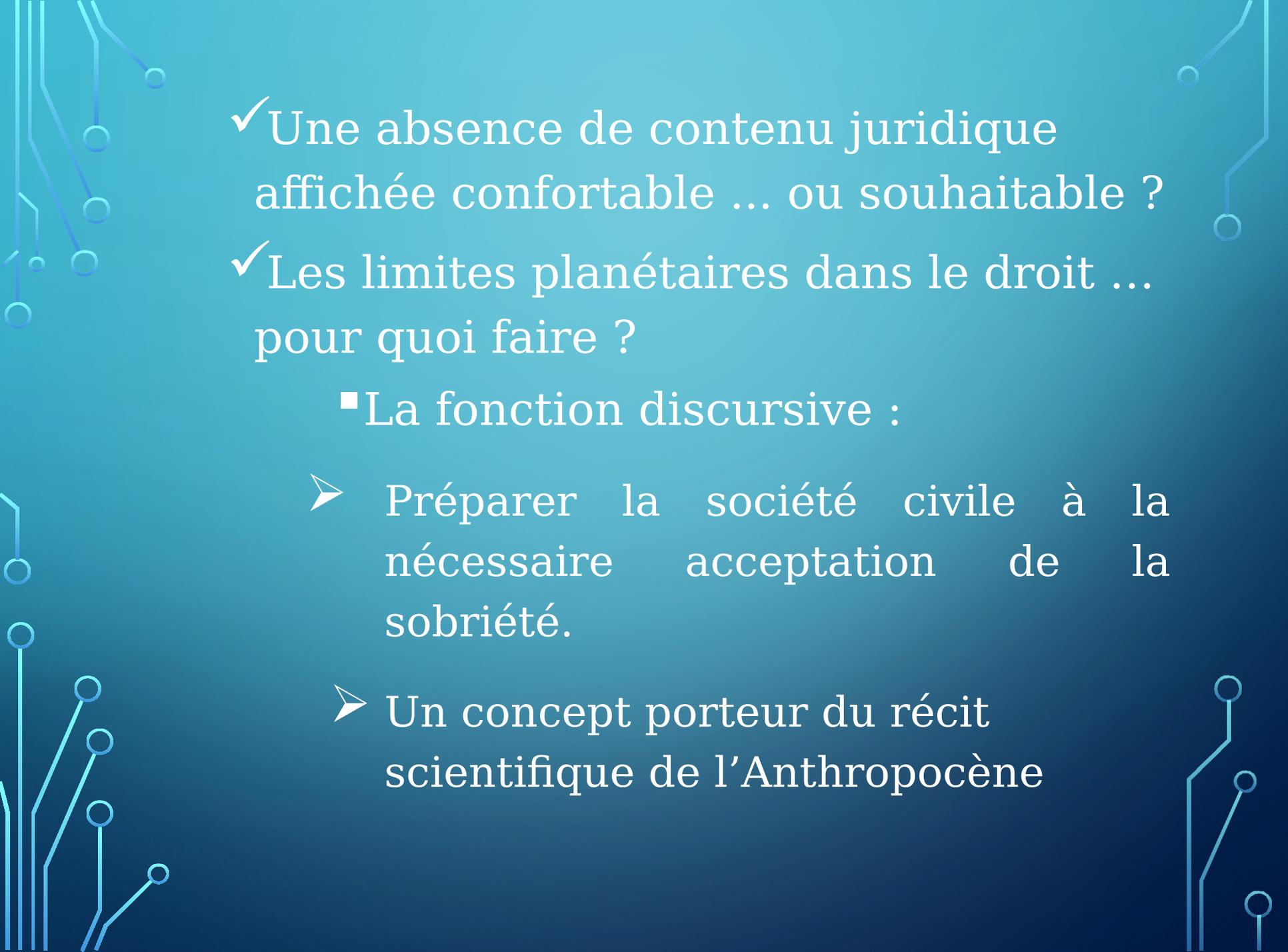
- Limites planétaires discutées dans le cadre de la convention citoyenne pour le climat.
- Entrée dans le code de l'environnement (article L110-1-1). Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020.
- Cadre utilisé à l'échelle des territoires : ScoT sud-Loire

• Conclusions :

- ✓ Entrée notable du concept dans le droit international, dans le droit dérivé de l'Union européenne et dans le droit interne.
- ✓ Absence de contenu juridique affiché
- ✓ Très peu cité dans sa version scientifique (sauf 7^{ème} et 8^{ème} PAE)
- ✓ Pas d'identification des processus biophysiques concernés

✓ Pas de valeurs chiffrées, mais des indicateurs à l'étude (UE):

- *« dans le contexte de l'élaboration du 8ème PAE pour 2021-2030, un ensemble d'indicateurs relatifs au bien-être et aux limites planétaires est actuellement à l'étude pour tous les grands domaines de la politique de l'environnement »*
- *Il est « essentiel de poursuivre les recherches et de soutenir l'acquisition de connaissances sur les limites planétaires et la transition vers la durabilité ». (8ème PAE)*

- 
- ✓ Une absence de contenu juridique affichée confortable ... ou souhaitable ?
 - ✓ Les limites planétaires dans le droit ... pour quoi faire ?
 - La fonction discursive :
 - Préparer la société civile à la nécessaire acceptation de la sobriété.
 - Un concept porteur du récit scientifique de l'Anthropocène

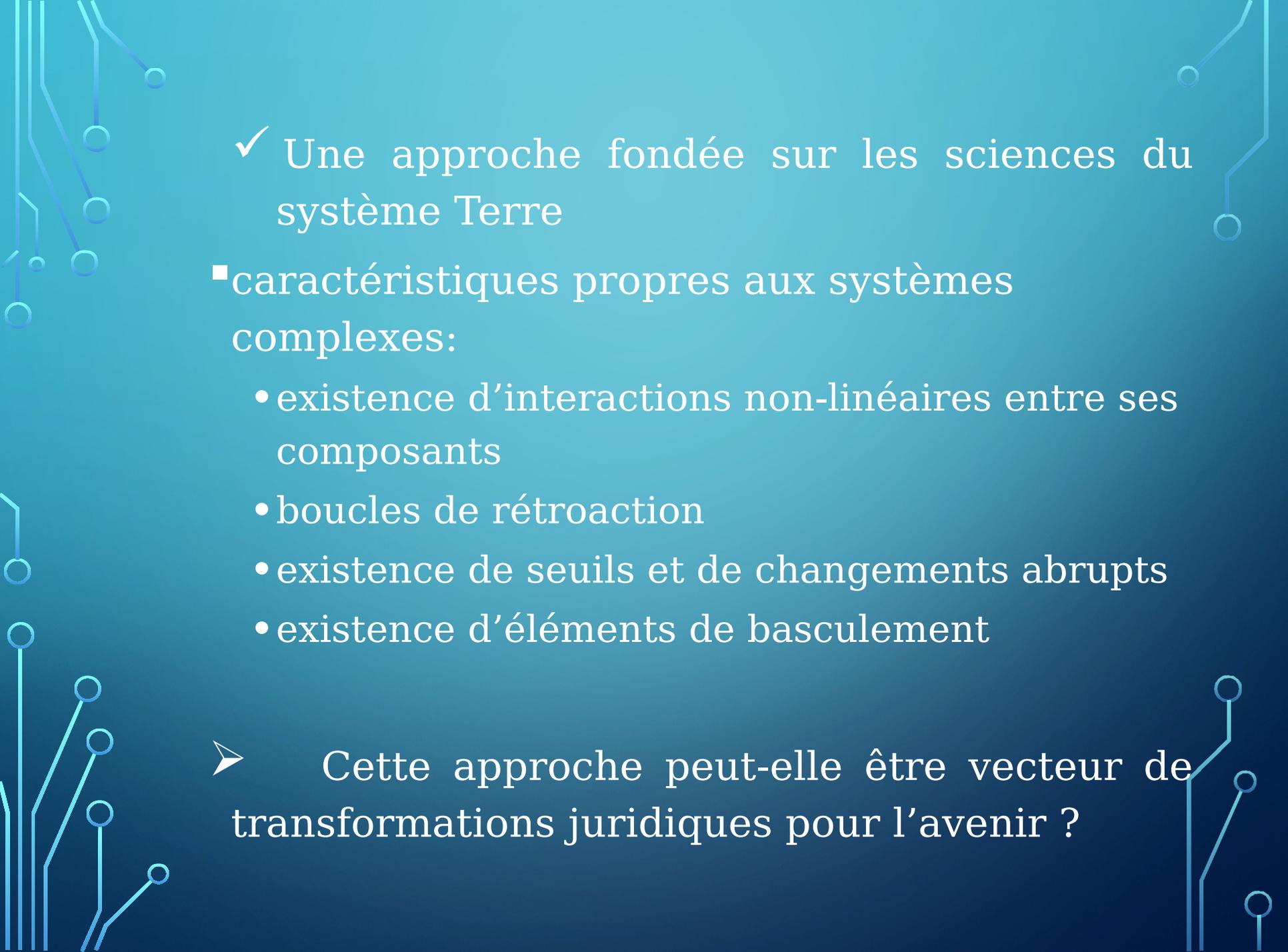
✓ Un facteur de renouvellement de l'interprétation de normes existantes ?

- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982): « *Les Etats prennent les mesures nécessaires pour prévenir, réduire et contrôler la pollution marine* ».

✓ Un facteur de renforcement de l'obligation de précaution ?

- article 3, Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :
« *Il incombe aux Parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques* ».

✓ Un facteur de pondération des libertés ?

- 
- ✓ Une approche fondée sur les sciences du système Terre
 - caractéristiques propres aux systèmes complexes:
 - existence d'interactions non-linéaires entre ses composants
 - boucles de rétroaction
 - existence de seuils et de changements abrupts
 - existence d'éléments de basculement
 - Cette approche peut-elle être vecteur de transformations juridiques pour l'avenir ?

The image features a teal-to-blue gradient background. In the four corners, there are decorative white line-art elements resembling circuit traces or fiber optic paths, each ending in a small circle. The central text is white and reads "Merci de votre attention".

Merci de votre attention